



INDIVISION et PRET RELAIS

Par **Playadc**, le **28/07/2019** à **10:03**

Bonjour,

j'ai acquis il y a 10ans avec mon frere un appartement 130000€ (50/50) en indivision.

Depuis c est moi qui ai toujours regler les mensualités du credit immobilier.

Aujourd'hui je vis avec ma femme dans cette appartement (marié depuis 4 ans) et nous souhaitons le mettre en vente afin d acheter une maison

Pour ce faire nous avons un pret relais a faire. La banque prendra t elle comme calcul $130000 \times 70\% = 91000\text{€}$ qu elle divisera en 2 soit 45000€

et pour le capital restant 86000€ qu elle divisera en 2 egalement soit 43000€ ?

Le capital restant etant inferieur le pret relais pourra t il etre realise ?

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **28/07/2019** à **10:51**

Bonjour

Avec l'accord de votre frère sur l'aliénation possible du bien, mais il semble difficile de trouver une banque qui acceptera !

Par **Playadc**, le **28/07/2019** à **12:28**

Oui mon frere est totalement d accord pour vendre le bien

Concernant votre reponse pourquoi sera t il difficile de trouver une banque qui acceptera ?

Par **Visiteur**, le **28/07/2019** à **12:44**

J'évoquais la co-propriété et l'accord nécessaire de votre frère.